

28 SEP. 2017

COURRIER ARRIVÉE

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 1

Procuration : 4

Nombre de suffrages  
exprimés : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 20 septembre

L'an 2017, le 20 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de GERBEVILLER, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

**Etaient présents :**

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, Mme JACQUOT Dominique, M. KURKIENCY Jonathan, M. LAMBLIN Jacques, M. LARDIN Francis, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne, M. COINSMANN Gérard remplace M.de GOUVION SAINT CYR, M. SERVANT Guy remplace M. DANIEL Philippe.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Monsieur BERTRAND Hervé, Mme FALQUE Rose-Marie donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. MAILLIOT Frédéric donne pouvoir à Monsieur MULLER Bernard.

**Etai(ent) excusé(s) :**

M. de GOUVION SAINT CYR Laurent était remplacé par M. COINSMAN, M. DANIEL Philippe était remplacé par M. SERVANT, M. MARTIN était excusé.

**Etait absent :**

**Voix consultative** : Mme LEHE Sophie présente, M RICHARD Claude présent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Sabrina VAUDEVILLE

2017-032

Date de convocation  
13/09/2017

Date de convocation  
21/10/2016

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
le :

28 SEP. 2017

DATE D'AFFICHAGE  
28 SEP. 2017

et publication du :

28 SEP. 2017

### PLATEFORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE : NOMBRE DE VISITES MAXIMALES A REFACTURER PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, valoriser les initiatives locales et impulser une dynamique territoriale globale efficace en faveur de la rénovation énergétique des logements privés, le PETR du Pays du Lunévillois a souhaité saisir l'opportunité offerte par l'ADEME et la Région Grand Est pour mettre en place une plateforme locale de la rénovation énergétique.

Le principe d'une plateforme locale de la rénovation énergétique consiste à mobiliser et coordonner l'action de l'ensemble des partenaires et institutions impliqués dans la chaîne des projets de rénovation, afin d'organiser sous forme de « guichet unique », à l'échelle du PETR, les missions suivantes :

1. La sensibilisation, le conseil et l'information auprès des particuliers ;
2. L'accompagnement des propriétaires dans la définition et la mise en œuvre d'un programme de travaux ambitieux et adaptés à leur situation ;
3. La structuration d'une filière locale d'artisans et entreprises qualifiés, en capacité à répondre aux besoins de rénovation ;
4. La recherche et le développement d'offres d'aides et de financements efficaces.

Pour ce faire, le PETR s'est doté d'une équipe d'animation en régie, soutenue par les agents de développement locaux des EPCI membres du PETR et l'association Lorraine Energie Renouvelable porteuse de l'Espace Info Energie Est 54.

Pour éclairer les propriétaires sur la situation de leur habitation et les convaincre de s'engager dans un programme de rénovation, l'approche stratégique repose, sur la réalisation d'une visite technique au domicile des particuliers assortie d'un rapport, qui a fait l'objet d'un marché public attribué à l'association LER pour un montant de 220,00 € TTC par visite.

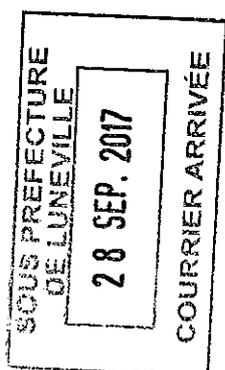
La prestation consiste en la réalisation de visites techniques au domicile des particuliers afin de définir un programme de travaux ambitieux et adapté.

- Ambitieux dans la mesure où les recommandations, effectuées par le prestataire attributaire du présent marché, devront s'inscrire, de manière hiérarchisée, dans un programme global de rénovation permettant d'atteindre le niveau BBC rénovation fixé pour notre département à 104 kWhep/m<sup>2</sup>/an.
- Adapté dans la mesure où ces recommandations devront se baser sur la situation réelle du foyer en terme :
  - \* de consommations annuelles d'énergies ;
  - \* de(s) mode(s) d'occupation du logement ;
  - \* des capacités techniques et financières du ménage (besoins d'accompagnements).

Le prestataire doit apporter son expertise dans la recherche de solutions économiques et pertinentes au regard de la situation réelle constatée du foyer en privilégiant l'efficacité à la performance. Un rapport est remis à l'habitant faisant état des préconisations.

Dans le cadre de l'organisation de la Plateforme, les communautés de communes du PETR se sont engagées à rembourser le PETR dans la limite d'un nombre maximale de visites par territoire sur présentation d'un mémoire de réalisation validé par la Directrice du Pays du Lunévillois. Il est rappelé que les visites sont sollicitées auprès du prestataire à la suite d'une rencontre physique ou téléphonique en accord avec le référent plateforme locale de rénovation énergétique de la communauté de communes.

Le remboursement s'effectuera sur la base d'un montant de 150,00 € TTC. La différence de coût sera compensée par le budget principal du PETR qui bénéficie des subventions de l'ADEME et de la Région pour la mise en œuvre de ladite Plateforme.



Nombre de visites maximales par CC		
	2017	2018
<b>CC3M</b>	33 (4 950,00 €)	33 (4 950,00 €)
<b>CC Sânon</b>	2 (300,00 €)	8 (1 200,00 €)
<b>CCTLB</b>	65 (9 750,00 €)	128 (19 200 €)
<b>CC Vezouze en Piémont</b>	8 (1 200,00 €)	31 (4 650 €)
<b>Total</b>	108 (16 200,00 €)	200 (30 000,00 €)

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement au PETR par la communauté de communes concernée de 150,00 € par visite effectuée et dans la limite du nombre présenté ci-dessus pour les années 2017 et 2018,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à cette mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2017 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Gerbéviller  
Le Président,

